COMPAGNIE D'ARC DE SAINT POL DE LÉON

TOUJOURS PLUS FORT EN VOTRE COMPAGNIE !

AMBITION LABEL CLUB FFTA 2023/2024

FFTA Fédération Française de Tir à l'Arc

Informations complémentaires

Autorisation parentale pour les archers MINEURS

Autorisation de sortie de séances

J'autorise / Je n'autorise pas *(rayez la mention inutile)* mon enfant (Nom et prénom) _____

_____

à quitter la salle/le stade d'entrainement seul(e) après la séance et endosse toute la responsabilité de mon enfant en dehors des horaires d'entraînements, quel que soit le lieu de la séance : Salle Isidore Daniélou ou Stade de Kernevez.

Autorisation de déplacements

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) _____

_____, représentant légal de l'enfant (Nom et Prénom) _____

_____ autorise / n'autorise pas *(rayez la mention inutile)* tout accompagnant (entraîneur, encadrant, parent, bénévole) à transporter mon enfant dans son véhicule personnel ou le minibus municipal lors des déplacements liés aux activités de la Compagnie d'Arc durant la saison sportive 2023/2024. Une participation minimale des parents sera demandée lors des déplacements selon les disponibilités de chacun afin de ne pas toujours solliciter les mêmes parents et encadrants.

Autorisation de prise en charge médicale

En cas d'accident nécessitant une intervention urgente ou non, j'autorise l'encadrant ou un membre de la Compagnie à prendre toutes les dispositions relatives aux soins médicaux qu'aurait à subir mon enfant pendant la durée des séances.

Nom, Prénom et téléphone du médecin traitant :

_____

Allergies, contre-indications et tout autre élément devant être connu des entraineurs :

_____

_____

_____

_____

En cas de manquement à la sécurité, les encadrants se réservent le droit de rappeler à l'ordre l'archer(ère) et d'en avertir les parents. Il revient de la responsabilité des parents de s'assurer de la présence d'un encadrant avant le début de chaque séance.

Fait à _____

Signature :

Le : _____/_____/_____

Votre dossier COMPLET devra être retourné, AU PLUS TARD pour le SAMEDI 7 OCTOBRE 2023.

Toute personne n'ayant pas transmis son dossier à cette date se verra refuser l'accès à la salle, la responsabilité du club pouvant être engagée en cas d'incident. Tout dossier incomplet sera rendu sans être traité.